
Adresse de la société populaire d'Alzon (Gard) qui exprime sa reconnaissance à la Convention, lors de la séance du 29 prairial an II (17 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Alzon (Gard) qui exprime sa reconnaissance à la Convention, lors de la séance du 29 prairial an II (17 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 679;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14868_t1_0679_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022

16

La société populaire d'Alzon, district du Vigan, département du Gard, rappelle tous les sublimes travaux de la Convention nationale, lui en témoigne son admiration et sa reconnaissance, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que tous les ennemis de la liberté, tant intérieurs qu'extérieurs, soient anéantis, et que la raison ait établi son empire dans toute la République : alors, dit cette société, le peuple sera libre et heureux, et bénira à jamais cette sainte montagne de laquelle il tiendra son bonheur et sa liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Alzon, 21 flor. II] (2).

« Citoyens Représentans,

Si le sénat de l'aréopage fut en si grande réputation chez les grecs, si les romains eux mêmes avoient une si haute opinion de sa justice, qu'ils renvoyoient beaucoup de causes ambiguës à leurs décisions, que ne dira pas l'Europe et le monde entier des représentans de la nation française, de cet aréopage qui, des bords de la Seine, a entrepris ce que les Dieux n'auroient osé faire eux-même.

Vous avés écrasé cet hydre de la Vendée qui, se renouvelloit sans cesse pour dévorer les entrailles de la République.

Vous avés terrassé ce Lion qui, des rives du Rhone, vouloit comme celui de Nemée, dévaster le centre de l'empire.

Vous avés purifié la Lozère, Bordeaux, Toulon et Marseille du Fédéralisme, qui, comme le souffle impur des Gorgones, empoisonnoit tout le midi de la France.

Vous n'avés pas seulement opposé une vigoureuse résistance à la ligue que les puissances qui nous environnent avoient formé contre nous, vous les avés repoussées, ces puissances, et avés repandu chez elles la terreur que des hommes libres doivent toujours inspirer aux esclaves, et à ceux qui les commandent.

Vous apprenés aux serfs du despote de l'albion, que les mers ne sont pas le domaine d'une nation ambitieuse.

Vous faites voir aux bataves combien il est honteux à une République aussi florissante que l'a été la Hollande, de se prosterner aujourd'hui aux pieds d'un maître.

Les habitans des alpes, les descendans des tritons et des anciens germains; tous ces peuples autrefois si braves et si belliqueux, apprennent par ces légions républicaines que vous dirigez contre eux, qu'ils ne sont que des êtres passifs, qu'ils ne sont que des denrées mercantiles avec lesquelles leurs maîtres font un commerce, encore plus honteux que celui des nègres.

Vous apprenés enfin à ces fanatiques du midi que tant de jongleurs ont égarés, qu'ils ne conservent de leur ancienne valeur que le titre de Grand qu'ils donnent à leurs maîtres.

Représentans, restés à votre poste, retenés dans vos mains le timon des affaires, jusqu'à ce que l'empire de la raison regne sur toute la République.

Cette sage fermeté que vous avés montrée dans le plus fort de l'orage, nous fait espérer que le bonheur public sera bientôt la récompense qui est due à toutes nos peines.

Qu'elle gloire pour vous d'avoir surmonté tant d'obstacles divers; d'avoir triomphé de tant de passions qui se sont combinées pour retenir les hommes dans l'avorissement ou ils étoient; d'avoir enfin élevé le trône de la raison et de la vertu sur ceux des charlatanismes religieux, qui ne paroissent imaginés, qu'afin que l'espèce humaine ne fut occupée que du bonheur et des voluptés de leurs ministres.

La plus grande preuve que nous vous puissions donner de notre soumission à vos décrets, c'est l'exactitude avec laquelle nous nous y conformons, et le zèle avec lequel nous avons abjuré le christianisme des que nous y avés été invités ».

FROMENT (secrét.), MARQUÈS (présid.), DUFOUR (secrét.).

17

Les citoyens composant le comité de surveillance de la commune de Lons-le-Saulnier, département du jura, félicitent la Convention nationale sur son décret du 18 floréal, sur tous ses travaux, et l'invitent à rester à son poste; ils expriment leur indignation sur l'attentat dirigé contre deux des plus fidèles représentans.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Lons-le-Saulnier, s.d.] (2).

« Citoyens représentans,

Ce n'étoit pas assez d'avoir anéanti les rois, brisé les idoles, il fallait encore assurer le triomphe des principes et de la liberté.

Vous l'avés remplie, cette tâche glorieuse par votre décret du 18 floréal; grâces vous en soient rendues.

Cette loi sage, en consacrant les destins de l'homme sur la terre, a porté le désespoir et la mort dans le cœur de nos ennemis. Les cruels anglais, les féroces autrichiens ont surtout ressenti ce coup mortel. Aussi, ces léopards, ces tigres, dans leur fureur chancelante font ils un dernier effort pour assassiner la liberté qui les poursuit et à laquelle ils n'échapperont pas. Ils se sont distribué tous les rôles et les personnages du crime et déjà leur rage s'assouvisoit sur deux d'entre eux.

O Robespierre, ô Collot d'Herbois, nous avés frémis à la nouvelle de votre danger; nos premiers transports ont été ceux de l'intrépide Geoffroi; nous avés couru pour saisir et le fer et l'assassin.

Dignes et courageux défenseurs des droits du peuple; recevez nos témoignages éclatans d'estime, de confiance et de félicitation; conti-

(1) P.V., XXXIX, 349. Mon., XXI, 12.

(2) C 306, pl. 1166, p. 6.

(1) P.V., XXXIX, 349. Mon., XXI, 17.

(2) C 305, pl. 1152, p. 10.